

# Des compléments de salaire déguisés chez Vivaqua ?

BRUXELLES Le député régional Ecolo Arnaud Pinxteren lève un lièvre

On ne dit pas à Bruxelles qu'« on a toujours fait comme ça ». Mais c'est bien la question de l'héritage du passé en matière de gestion des intercommunales qui était posée vendredi matin au parlement bruxellois par le député régional Ecolo Arnaud Pinxteren au ministre-président Rudi Vervoort (PS). Arnaud Pinxteren se demandait en effet si la direction générale de l'intercommunale Vivaqua, qui fournit de l'eau à ses 34 communes actionnaires, n'avait pas, de longue date, mis en place un système de complément de salaire déguisé pour trois membres de sa direction.

Comment ? En les désignant comme membres du Conseil d'administration d'une société anonyme, la S.A. Mines de pyrite de Vedrin, aussi appelée Savena, tombée dans son giron en... 1909, lorsque ces mines, inondées d'eau de source, ont cessé d'être exploitées pour leur minerai et sont devenues un réservoir d'eau potable qui fournit environ 25.000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Une fonction pour laquelle ces directeurs sont rémunérés 500 euros net par mois, pour quatre réunions par an qui durent de 15 à 30 minutes, assure le député.

(A noter que le conseil d'administration de la Savena est composé de cinq personnes, dont trois directeurs de Vivaqua et, de plein droit, deux mandataires publics, dont le président PS de

l'intercommunale Yvan Mayeur, qui a renoncé à cette rémunération lors de son entrée en fonction, en mars 2015).

## Un commissaire spécial

« Y a-t-il une analyse précise des missions de ces administrateurs et des rémunérations auxquelles ces missions donnent droit ? », interrogeait donc Arnaud Pinxteren. La réponse du ministre-président n'a pas manqué d'un certain « volontarisme », salué par le député de l'opposition. Car, rappelant que Vivaqua étant à l'origine une intercommunale trirégionale (des communes wallonnes et flamandes en sont actionnaires au même titre que les 19 communes bruxelloises), Rudi Vervoort a souligné qu'elle n'était entrée sous la tutelle de la Région bruxelloise qu'avec la sixième réforme de l'Etat, et qu'elle avait de ce fait jusque-là « échappé à tout contrôle ». « Mais il y a des moments où on peut donner un coup d'accélérateur, et ce moment est là », a-t-il déclaré.

Un coup d'accélérateur à quoi ? A la « nouvelle gouvernance » dont le ministre-président s'est aujourd'hui fait le chantre. « Je ne suis pas un adepte de la manière brutale, mais on doit aller vers plus d'efficacité », a-t-il ajouté. « On maintient les organes qui ont du sens du point de vue de leur mission, on maintient les structures pertinentes, mais les autres doivent

disparaître. » Rudi Vervoort a ainsi rappelé qu'il avait envoyé un courrier à toutes les intercommunales bruxelloises afin qu'elles lui fassent rapport de leurs activités et de leur structure de fonctionnement.

Sans réponse satisfaisante de la part de ces intercommunales, le ministre-président n'hésitera pas à « aller jusqu'où la loi l'autorise à agir », a-t-il encore indiqué. En clair : à y envoyer un commissaire spécial du gouver-

nement.

Ce qui a donné à Arnaud Pinxteren « une impression de déjà entendu », le député assurant qu'il ne manquerait pas de suivre l'évolution du dossier. Et de taper sur le clou : « s'il y a lieu de plafonner les revenus pour les mandats publics, cela vaut aussi pour les directions des intercommunales ». « Vous avez raison d'y insister », a conclu Rudi Vervoort. ■

PIERRE VASSART